

LE TANNEUR & CIE

COMMUNIQUE : DETERMINATION DE LA REMUNERATION DU DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Paris, le 15 décembre 2008 :

Le Conseil d'administration de la société LE TANNEUR & CIE a constaté lors de sa réunion du 9 décembre 2008 que sa gouvernance en matière de rémunération des dirigeants mandataires sociaux se confortait doré et déjà aux recommandations adoptées par le MEDEF et l'AFEP.

Le PDG est le seul mandataire social, il n'est pas salarié de la Société, ne bénéficie pas de stock options, de parachute doré, de rémunération variable ni de régime de retraite supplémentaire. Il facture des honoraires à la Société selon un tarif journalier approuvé par le Conseil d'administration en 1997 et n'ayant pas évolué depuis.

Le mode et le montant de cette rémunération sont mentionnés au sein du document de référence du Groupe.

A propos de LE TANNEUR & CIE (www.letanneuretcie.com) :

Fort de son savoir-faire centenaire, le groupe LE TANNEUR & CIE est un acteur incontournable du marché de la maroquinerie qui a su allier la créativité à la tradition du travail du cuir.

Le Groupe crée, fabrique et distribue deux marques à l'histoire très riche : LE TANNEUR et SOCO. Au 15 décembre 2008, le réseau de détail se compose de 23 magasins contrôlés en propre en France et en Belgique et de 14 magasins affiliés.

Le Groupe fabrique également des produits pour les grands noms du luxe français sur son site de production corrézien de Bort-les-Orgues.

En 2007, LE TANNEUR & CIE a réalisé un chiffre d'affaires global de 49,6 millions d'Euros.

Communication financière et presse : AMP Consultants (Alain Bocher) : 01 40 55 01 84

Contact Actionnaires LE TANNEUR & CIE : Patricia Moulon 04 79 81 60 60

